

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS  
150, RUE PRINCIPALE  
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, tenue le mardi 4 juin 2019 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :**

*M. Guillaume Vermette  
Mme Myriam Goulet  
Mme Diane Bilodeau*

*Mme Denise Lapierre  
Mme Diane Pouliot  
Mme Sylvie Lemelin*

*Tous formants quorum sous la présidence de Mme Manon Goulet, mairesse.*

*Est aussi présent, monsieur Richard Tremblay, directeur général & secrétaire-trésorier.*

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2019**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Comptes et adoption;*
  - 4.2 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité;*
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX) :**
  - 5.1 Les communiqués;*
  - 5.2 Question(s) de l'assemblée;*
  - 5.3 Règlement 342-19 relatif aux modalités d'affichage des avis publics;*
  - 5.4 Règlement 343-19 relatif aux soupapes de sûreté (clapets de non-retour);*
  - 5.5 Avis de motion, règlement 344-19 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou aux chemins qui sont sous la juridiction de la municipalité;*
  - 5.6 Projet de règlement 344-19, régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou aux chemins qui sont sous la juridiction de la municipalité;*
  - 5.7 Marché du Cœur de Bellechasse 2019 – Demande de permis d'alcool;*
  - 5.8 Nomination d'un membre du conseil à titre de responsable du comité des sinistrés.*
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 6.1 Demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;*
  - 6.2 Confirmation d'engagement auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;*
  - 6.3 Embauche d'un employé à temps partiel;*

- 6.4 *Zone de non-stationnement – secteur de l’intersection route 279 et 1<sup>er</sup> Rang Est;*
  - 6.5 *Contrat de location d’un tracteur pour le fauchage 2019.*
  - 6.6 *Mandat conseil d’analyse du regroupement des services de sécurité incendie des municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier.*
7. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
- 7.1 *Consultation publique pour la réfection du Centre Socio-Culturel de Saint-Gervais;*
8. **PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
- 9.1 *CPTAQ 412687- Orientation préliminaire demande d’agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Gervais;*
  - 9.2 *Demande de dérogation mineure 2019-008, 39, Leclerc;*
  - 9.3 *Demande d’appui à la CPTAQ – Demande de succession Lucien Bilodeau;*
  - 9.4 *Nomination de 2 nouveaux membres du Comité consultatif d’urbanisme.*
10. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES**
- 10.1 *Dépôt du procès-verbal de la bibliothèque du 31 janvier 2019;*
  - 10.2 *Recommandation de paiement à l’entrepreneur Allen*
11. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE PAR UN MOMENT DE RÉFLEXION**

*Les membres du conseil se lèvent et ont un moment de réflexion.*

**2. APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR**

190601

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu, et présenté.*

*Adopté unanimement.*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2019**

190602

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 mai 2019 tel que présenté et déposé à la table du conseil.*

*Adopté unanimement.*

### **4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION:**

#### **4.1 COMPTES ET ADOPTION**

190603

*IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉ PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de mai 2019 tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :*

<i>Administration générale :</i>	<i>38 335.55</i>	<i>\$</i>
<i>Sécurité publique:</i>	<i>14 181.36</i>	<i>\$</i>
<i>Transport routier:</i>	<i>38 012.90</i>	<i>\$</i>
<i>Hygiène du milieu:</i>	<i>17 479.29</i>	<i>\$</i>
<i>Santé &amp; Bien-être</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Aménagement et urbanisme</i>	<i>3 103.49</i>	<i>\$</i>
<i>Loisirs et culture:</i>	<i>19 564.01</i>	<i>\$</i>
<i>Frais de financement :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<i>Activités financières :</i>	<i>0</i>	<i>\$</i>
<b><i>TOTAL :</i></b>	<b><i>130 676.60</i></b>	<b><i>\$</i></b>

*Adopté unanimement.*

#### **4.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MUNICIPALITÉ PAR LA MAIRESSE**

*La mairesse Manon Goulet dépose et fait la lecture du résumé du rapport financier pour l'année 2018. Celui-ci sera diffusé dans le journal le Gervaisien et sur le site internet de la municipalité.*

### **5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX):**

#### **5.1 LES COMMUNIQUÉS :**

##### **5.1.1 Objet : Invitation à participer à la 17<sup>e</sup> Édition du Tournoi de golf 2019 de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins.**

*Le conseil prend connaissance de la demande et n'y donne pas suite.*

*La municipalité a décidé de ne pas renouveler son adhésion 2019 avec cette association jugeant le coût trop élevé.*

*La participation à cette activité qui se tiendra à Lac-Échemin est aussi trop dispendieuse puisque l'achat d'une carte coûte 220\$ plus les taxes.*

5.1.2 Objet : Demande de participation à la marche de la solidarité au profit de la Fondation Rayon d'Espoir.

*La grande marche de la solidarité se tiendra à Sainte-Claire soit le samedi 15 juin, et ce au coût de 50\$ par personne. Les membres du conseil sont invités à y participer.*

*La Fondation Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse demande également un don à la municipalité au montant de 350\$ puisqu'il y a un CHSLD sur le territoire de Saint-Gervais.*

190604

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU de contribuer pour un montant de 350\$ à la Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse puisque la municipalité possède sur son territoire un CHSLD.*

*Adopté unanimement.*

5.1.3 Objet : Invitation pour la 8<sup>e</sup> édition du souper méchoui de la Corporation de Développement Durable de Saint-Léon-de-Standon

190605

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'une carte au coût de 35\$ pour participer à la 8<sup>e</sup> édition du souper méchoui de la Corporation de Développement Durable de Saint-Léon-de-Standon.*

*Adopté unanimement.*

5.1.4 Objet : Défi Vélo Desjardins 2019

*Une demande est faite au conseil par Desjardins concernant le Défi Vélo Desjardins 2019.*

190606

*IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation du parc historique « La Promenade-des-Sœurs » le 19 septembre prochain afin d'accueillir 80 cyclistes entre 15h00 et 16h30 dans le cadre de l'événement Défi Vélo Desjardins 2019.*

*Adopté unanimement.*

5.2 QUESTION(S) DE L'ASSEMBLÉE

*Des questions sont posées concernant la possibilité de finaliser le pavage du Rang du Bras. Ce projet n'est pas dans les priorités du conseil actuellement étant donné le coût important associé à ces travaux.*

5.3 RÈGLEMENT 342-19 RELATIF AUX MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

*CONSIDÉRANT QUE les articles 55 et 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permettent aux municipalités d’adopter un règlement relativement aux modalités d’affichage des avis publics;*

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gervais désire modifier les modalités d’affichage des avis publics;*

*CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion de même que le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019;*

190607

*IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil adoptent le règlement 342-19 relatif aux modalités d’affichage des avis publics et ce, tel que déposé à la table du conseil par le directeur général.*

*Adopté unanimement.*

5.4 RÈGLEMENT 343-19 RELATIF AUX SOUPAPES DE SÛRETÉ (CLAPETS DE NON-RETOUR)

*ATTENDU QUE l’article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d’adopter des règlements en matière d’environnement;*

*ATTENDU QU’il est à propos et dans l’intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l’installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);*

*ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d’égouts;*

*ATTENDU QUE l’avis de motion de même que le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2019;*

190608

*IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil adoptent le règlement 343-19 relatif aux soupapes de sûreté (clapets de non-retour) et ce, tel que déposé à la table du conseil par le directeur général.*

*Adopté unanimement.*

5.5 AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 344-19 RÉGISSANT LES OUVRAGES PERMETTANT L'ACCÈS DES TERRAINS PRIVÉS AUX ROUTES OU AUX CHEMINS QUI SONT SOUS LA JURIDICTION DE LA MUNICIPALITÉ

*Je soussigné, Diane Bilodeau conseillère, donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement 344-19 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou aux chemins qui sont sous la juridiction de la municipalité.*

\_\_\_\_\_, conseillère

5.6 PROJET DE RÈGLEMENT 344-19, RÉGISSANT LES OUVRAGES PERMETTANT L'ACCÈS DES TERRAINS PRIVÉS AUX ROUTES OU AUX CHEMINS QUI SONT SOUS LA JURIDICTION DE LA MUNICIPALITÉ

*Le projet de règlement 344-19 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou aux chemins qui sont sous la juridiction de la municipalité est déposé et présenté à la table du conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance.*

*Suite à cela, le conseil est informé que ledit règlement sera adopté à la séance régulière du conseil du 2 juillet 2019.*

190609

*IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU*

*APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement 344-19 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou aux chemins qui sont sous la juridiction de la municipalité, et ce, tel que déposé à la table du conseil par le directeur général.*

*Adopté unanimement.*

5.7 MARCHÉ DU CŒUR DE BELLECHASSE 2019 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

190610

*IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉ PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais autorise le Marché du Cœur de Bellechasse et son demandeur, Mme Vickie Langlois, à tenir une activité extérieure soit le 18 août 2019 au parc historique « La Promenade-des-Sœurs » à Saint-Gervais.*

*QUE la municipalité autorise la vente et consommation d'alcool sur l'emplacement de l'activité extérieure avec l'obtention d'un permis de la Régie des Alcools du Québec.*

*Adopté unanimement.*

5.8 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DES SINISTRÉS

*CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'un membre du conseil puisse faire partie du comité des sinistrés.*

190611

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU QUE la conseillère Diane Pouliot soit la personne qui représente le conseil municipal pour le comité des sinistrés de Saint-Gervais.*

*Adopté unanimement.*

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS:

6.1 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*CONSIDÉRANT les exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le projet de prolongement des infrastructures de la rue du Repos;*

190612

*IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais mandate la firme WSP Canada Inc. à soumettre la demande de certificat d'autorisation selon l'article 32 de la LQE du projet de prolongement de la rue du Repos au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.*

*Adopté unanimement.*

6.2 CONFIRMATION D'ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*CONSIDÉRANT les exigences du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le projet de prolongement des infrastructures de la rue du Repos;*

190613

*IL EST PROPOSÉ PAR DIANE POULIOT*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité confirme l'engagement à transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,*

*au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.*

*Adopté unanimement.*

6.3 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL

*CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un employé à temps partiel aux travaux publics,*

190614

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE M. Antoine Isabelle soit embauché à titre d'employé à temps partiel.*

*Adopté unanimement.*

6.4 ZONE DE NON-STATIONNEMENT – SECTEUR DE L'INTERSECTION ROUTE 279 ET 1<sup>ER</sup> RANG EST

*CONSIDÉRANT la problématique de la circulation routière à l'intersection de la route 279 et du 1<sup>er</sup> Rang Est.*

190615

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU*

*ET RÉSOLU QUE le conseil n'autorise plus les stationnements pour la zone de l'emprise de l'intersection du 1<sup>er</sup> Rang Est (côté nord) et de la route 279, et ce jusqu'à la quincaillerie.*

*QUE des enseignes de non-stationnement soient ajoutées pour ce secteur.*

*Que la Sûreté du Québec soit avisée de ce changement.*

*Adopté unanimement.*

6.5 CONTRAT DE LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE FAUCHAGE 2019

*La mairesse Manon Goulet se retire de la salle momentanément afin de laisser le conseil délibérer sur ce point, et ce de façon objective.*

*CONSIDÉRANT le besoin pour le fauchage des accotements de chemins.*

190616

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR DIANE POULIOT*

*ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la proposition de FRS Goulet et fils pour la location d'un tracteur au coût de 35\$ de l'heure plus les taxes pour nos besoins de fauchage soit pour environ 125 heures.*



*Adopté unanimement.*

6.6 *MANDAT CONSEIL D'ANALYSE DU REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE BEAUMONT, HONFLEUR, LA DURANTAYE, SAINT-CHARLES, SAINT-GERVAIS, SAINT-MICHEL, SAINT-RAPHAËL ET SAINT-VALLIER*

*ATTENDU QUE le Québec s'est doté d'une Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) en 2000;*

*ATTENDU QUE cette loi était accompagnée par des orientations ministérielles guidant les autorités locales et régionales vers une mise à niveau minimale des services à offrir;*

*ATTENDU QUE cette loi a mené à une vaste analyse des risques du territoire québécois;*

*ATTENDU QUE les résultats de ces analyses ont mené vers la rédaction de schémas de couverture de risques, devant être adoptés par le ministre de la Sécurité publique et assurant l'immunité des municipalités eu égard les impacts des interventions sur leur territoire;*

*ATTENDU QUE le Québec vit actuellement une situation démographique tendant à un vieillissement rapide de la population et que le nombre de personnes en situation de vulnérabilité augmentera et que le potentiel de pompiers diminuera;*

*ATTENDU QUE la dévitalisation des régions augmente la pression budgétaire sur les municipalités affectées;*

*ATTENDU QUE l'isolement budgétaire occasionne des impacts sur les capacités à suffire à l'augmentation des responsabilités dévolues aux municipalités;*

*ATTENDU QUE la relève en matière de services de sécurité incendie et de sécurité civile préoccupe les municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier;*

*ATTENDU QUE la sécurité des intervenants en matière de services de sécurité incendie et de sécurité civile est une priorité pour les municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier;*

*ATTENDU QUE la volonté politique des municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier fait consensus dans la recherche de dossier d'optimisation commun;*

*ATTENDU QUE la sécurité incendie et la sécurité civile est une priorité pour les municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier;*

*ATTENDU QUE les municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier souhaitent*

*faire appel à une firme de consultants afin de procéder à une analyse menant à la compréhension des bénéfices d'un regroupement des services de sécurité incendie;*

*ATTENDU QUE cette première étape fournira aux élus des municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier les informations pertinentes visant à décider de leur intérêt dans la poursuite du projet de regroupement.*

*ATTENDU QUE suite au dépôt de l'analyse par une firme de consultants externes, les municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-Raphaël et Saint-Vallier s'engagent à décider par résolution avant le 15 décembre 2019 de leur volonté à poursuivre et à mettre en chantier les travaux de réalisation du projet de regroupement;*

*ATTENDU QUE les municipalités ayant décidé au 15 décembre 2019 de poursuivre et de mettre en chantier les travaux de réalisation du projet de regroupement se fixent comme objectif la mise en place d'une nouvelle direction et structure opérationnelle des services de sécurité incendie au 31 décembre 2020;*

*EN CONSÉQUENCE,*

190617

*IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET*

*APPUYÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*ET RÉSOLU de retenir les services d'une firme spécialisée pour faire l'étude de regroupement incendie ainsi que les recommandations nécessaires;*

*Que le montant à payer par municipalité pour cette étude ne dépasse pas 5 000\$;*

*D'autoriser la mairesse Manon Goulet ainsi que le directeur général Richard Tremblay à signer les documents à cette fin;*

*DE financer ce projet avec le fonds général accumulé non affecté.*

*Adopté unanimement.*

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

**7.1 CONSULTATION PUBLIQUE POUR RÉFECTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-GERVAIS**

*La population est invitée à une présentation concernant le projet de réfection du Centre Socio-Culturel de Saint-Gervais qui se tiendra le mardi 11 juin 2019 dès 19h00 au Centre Socio-Culturel de Saint-Gervais. Cette présentation sera faite par l'Architecte François Robitaille de la Firme NCube Architecture.*

*L'objectif de cette rencontre sera de présenter le projet dans son ensemble et permettra aussi d'être à l'écoute de la population vis-à-vis ce projet qui le moment venu nécessitera un règlement d'emprunt.*

8. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL :**

*Les conseillers(ères) discutent de leurs dossiers respectifs à tour de rôle.*

9. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT :**

9.1 **CPTAQ 412687- ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS**

*CONSIDÉRANT l'avis préliminaire reçu dernièrement par la CPTAQ pour les demandes de la municipalité concernant l'agrandissement de son périmètre urbain ;*

190618

*IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE*

*APPUYÉ PAR SYLVIE LEMELIN*

*ET RÉSOLU QUE la municipalité appui favorablement la nouvelle orientation préliminaire datée du 7 mai 2019 relatif au dossier no 412687 concernant la Municipalité de Saint-Gervais.*

*Adopté unanimement.*

9.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-008, 39, LECLERC**

*CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019-008 relativement à l'immeuble du 39, Leclerc à Saint-Gervais;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure 2019-008 concernant le stationnement, et ce telle que présentée;*

*CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette dérogation mineure n'est pas susceptible de causer un préjudice au voisinage ;*

*Le règlement de zonage no 247-04 stipule que :*

*Article 52 portant sur les normes de stationnements hors rues :*

*Normes sur les accès ou entrées charretières*

*Qui dit que la largeur d'un stationnement ne peut excéder 8 mètres pour les usages d'habitation ;*

*La demande actuelle est d'autoriser une largeur de stationnement de 10 mètres.*

*Aménagement du stationnement*

*Qui dit que dans le cas d'un usage résidentiel : le stationnement est permis sur l'ensemble du terrain à l'exception de l'espace de la cour avant situé vis-à-vis le*

bâtiment principal, ce dernier excluant le cas échéant le garage privé attenant ou l'abri d'auto.

**Donc, en résumé,**

*La demande de dérogation mineure si elle est accordée permettra d'élargir le stationnement de la résidence à 10 mètres plutôt que de 8 mètres comme le règlement le stipule actuellement.*

190619

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE BILODEAU**

**APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE**

*ET RÉSOLU de suivre la recommandation du comité consultatif d'urbanisme soit d'autoriser la demande de dérogation mineure no 2019-008 affectant le 39, Leclerc, qui consiste à autoriser un élargissement du stationnement pour atteindre 10 mètres en cour avant.*

*Adopté unanimement.*

9.3 DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – DEMANDE DE SUCCESSION LUCIEN BILODEAU

*ATTENDU que Fernande Martineau et son époux aujourd'hui décédé, Lucien Bilodeau, ont vendu leurs parts dans l'entreprise agricole Ferme Lubil Enr, et que la succession souhaite conserver la résidence avec une superficie de 4000 mètres carrés de droits acquis;*

*ATTENDU qu'en vertu de la décision rendue par la CPTAQ au dossier 385160, le droit acquis ne peut être étendu sur une partie de ce terrain en raison d'une ancienne transaction réalisée sur la propriété;*

*ATTENDU qu'une superficie de 1 530 mètres carrés doit être cédée par Ferme Lubil Enr en plus de la superficie de 2470 mètres carrés où un droit acquis est reconnu, pour créer la propriété à 4000 mètres carrés;*

*ATTENDU que la parcelle visée est située entre deux emplacements résidentiels et qu'elle a toujours été utilisée à des fins résidentielles accessoires;*

*ATTENDU cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot visé et des lots avoisinants;*

*ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;*

190620

**IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE**

**APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET**

*ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la succession Lucien Bilodeau.*

*Adopté unanimement.*

9.4 NOMINATION DE 2 NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

190621

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE LEMELIN

APPUYÉ PAR DIANE POULIOT

ET RÉSOLU de confirmer les nominations de M. Jean Roy et Mme Vicky Laflamme, à titre de nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement.

10. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRES

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA BIBLIOTHÈQUE EN DATE DU 31 JANVIER 2019

Le conseil prend connaissance du procès-verbal de la bibliothèque de la réunion du 31 janvier 2019

10.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR ALLEN

CONSIDÉRANT la recommandation de SNC Lavalin pour le décompte progressif numéro 1 concernant l'avancement des travaux de la station d'épuration.

190622

IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM GOULET

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement au montant de 203 431,07\$ à Allen entrepreneur général Inc. dans le cadre du décompte progressif no 1 pour l'avancement des travaux de la station d'épuration.

QUE le financement de ce projet soit utilisé par l'affectation pour le projet assainissement des eaux usées.

Adopté unanimement.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce mardi 4 juin 2019.

---

Richard Tremblay;  
Directeur général & secrétaire-trésorier

**11. LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

190623

*IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME VERMETTE*

*APPUYÉ PAR MYRIAM GOULET*

*ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h30.*

*Adopté unanimement*

*Je soussigné, mairesse de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;  
À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):*

---

*Manon Goulet,  
Mairesse*

---

*Richard Tremblay, OMA  
Directeur général & secrétaire-trésorier*